

AMNESTY INTERNATIONAL

Déclaration Publique

Index AI: AFR 43/002/2009 (Document Public)

18 août 2009

Niger : Appel à la libération inconditionnelle et immédiate de M. Amadou Arou

Amnesty International appelle à la libération inconditionnelle et immédiate d'Amadou Arou, Président du Front uni pour la sauvegarde des acquis démocratiques (FUSAD) et porte parole du Front de défense de la démocratie (FDD), uniquement détenu en raison de ses activités politiques.

Cette détention fait suite à la publication, le 9 août 2009, d'un communiqué du FUSAD appelant à la mobilisation générale contre le régime du Président Mamadou Tandja. A aucun moment, à la connaissance d'Amnesty International, Amadou Arou n'a appelé à la violence ni préconisé son usage. Amnesty International considère qu'il est détenu uniquement pour avoir exprimé ses opinions politiques.

Le 10 août 2009, Amadou Arou a été arrêté et poursuivi pour « propagande régionaliste » et « provocation à la désobéissance des forces armées et de sécurité », chefs d'inculpation pour lesquels il a été relaxé par le tribunal correctionnel de Niamey. Il a été libéré le lendemain mais immédiatement enlevé par des forces de sécurité sur le lieu même de sa détention. Retenu en dehors de tout cadre légal durant quelques heures, il a de nouveau été placé en garde à vue. Il est depuis lors officiellement poursuivi pour « administration d'une association non autorisée », infraction passible d'un mois à un an d'emprisonnement et de 10.000 à 200.000 FCFA d'amende.

En juin 2009, Amadou Arou a été arrêté et placé en garde à vue pendant trois jours avant d'être mis en liberté provisoire. Il a été inculpé d'« incitation à la désobéissance civile » en raison de ses prises de position en tant que porte parole du FDD, un regroupement de partis politiques, d'organisations non gouvernementales et de syndicats qui s'opposait au projet de modification de la constitution voulue par le Président nigérien.

Amadou Arou est détenu à la prison de haute sécurité de Koutoukalé, à 45 km environ de la capitale Niamey.

Contexte

Le Niger connaît une crise politique depuis plusieurs mois. En mai et juin 2009, le Président Mamadou Tandja a successivement dissous l'Assemblée Nationale qui s'opposait au projet de réforme de la constitution nigérienne par référendum, puis la cour constitutionnelle qui jugeait ce projet illégal.

Cette réforme, très critiquée par les partis d'opposition, visait notamment à supprimer la limitation de la présidence du pays à deux mandats consécutifs. En dépit de plusieurs

manifestations de membres de la société civile et de partis politiques qui ont été interdites ou réprimées par les autorités, cette réforme a été adoptée le 4 août 2009 par référendum par (officiellement) 92,5% des voix. Selon la nouvelle constitution "le président de la République est le détenteur exclusif du pouvoir exécutif".

En juillet, l'Union européenne a vivement critiqué ces « violations graves des valeurs démocratiques essentielles et des principes de l'État de droit » et a menacé de suspendre l'aide à la coopération. Les États-Unis ont également critiqué ces changements constitutionnels.

END/

Public Document

International Secretariat, Amnesty International, 1 Easton St., London WC1X 0DW, UK www.amnesty.org